

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 98 (1962)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: *Educateur*, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; *Bulletin*, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin. Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
 PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La servante

Lithographie en 4 couleurs (jaune, vert, gris, noir). Format de la feuille 84/60. Format de l'image 79/57 cm.

Œuvre originale de Max Hunziker, éditée par la Commission intercantonale des questions scolaires (Kofisch) du Lehrerverein (un autre groupe de la même commission édite les tableaux scolaires en collaboration avec la SPR). Le tirage numéroté et signé par l'auteur comporte 230 exemplaires vendus 25 fr. l'exemplaire.

On peut se procurer cette lithographie :

1. en versant 25 fr. au cpté de chèques VIII 2623 du Schweiz. Lehrerverein, à Zurich;

2. par commande contre remboursement; dans ce cas le prix sera augmenté des frais de port.

Adresse: Secrétariat du Schweiz. Lehrerverein, case postale, Zurich 35;

3. achat direct au bureau du SLV, Pestalozzianum, Beckenhofstr. 31, Zurich.



endormie

MILCOP

le duplicateur sans concurrence

HEBEL

le matériel moderne pour dessin technique

PLASTICO D.A.S.

la pâte à modeler en poudre

s'achètent chez **F. PERRET**, membre SPR

Valangines 40, Neuchâtel - Tél. 5 74 28

Conditions spéciales au corps enseignant

Passez vos commandes sans tarder !

Références, prospectus à disposition

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE



Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

ACCIDENTS MALADIE

RESPONSABILITE CIVILE CASCO

Vous pouvez conclure des assurances
avantageuses auprès de

LA BALOISE - ACCIDENTS



LA BALOISE - VIE

vous protégera en vous procurant de la
prévoyance et de la sécurité sous les formes
suivantes :

GROUPES CAPITAL RISQUE RENTES

école
pédagogique
privée

Floriane

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées
La directrice reçoit tous les jours de 11 h.
à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krieg

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 LAUSANNE Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux:
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers

nouveau

nouveau

nouveau



le café
instantané

villars

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le vendredi soir (8 jours avant parution) au bulletinier : G. Ehinger, Village 47, Lausanne.

Section SPV de Cossonay**Henri Cornamusaz, candidat au CC**

N'étant plus représenté au comité central depuis huit ans, la section de Cossonay a désigné, à l'unanimité, comme candidat au CC M. Henri Cornamusaz.

Né en 1915 à Lausanne, breveté en 1934, H. Cornamusaz, instituteur à Pompaples, a accompli toute sa carrière à la campagne. Il connaît donc bien les problèmes posés par l'école rurale face aux grandes questions actuelles du regroupement des classes et de l'organisation d'un cycle d'observation et d'orientation.

Président de la section de Cossonay de 1956 à 1961, il est le grand animateur des réunions des collègues du cercle de La Sarraz.

Notre collègue connaît particulièrement bien les rouages de la SPV. En effet, il a fait partie de la commission de vérification des comptes et il est actuellement membre de la commission de réforme de structure de l'école vaudoise, délégué de la SPV à la commission d'étude des nouveaux manuels d'arithmétique et délégué de la SPV à la Fédération des fonctionnaires.

De caractère actif et n'ayant pas peur de s'engager, H. Cornamusaz possède dans tous les milieux de notre canton des relations qui pourraient être utiles à la SPV.

Le candidat de la section de Cossonay est donc un homme de valeur, au courant, pour les avoir déjà abordés et étudiés, des principaux problèmes qui seront à résoudre par la SPV dans les années à venir. Nul doute que, grâce à son dynamisme, à ses qualités pédagogiques, à son entregent et à son dévouement, H. Cornamusaz sera, au sein du comité central, un membre œuvrant sans réserve pour le bien de notre SPV.

Souhaitons que nombreux (ses) seront les collègues qui voudront lui témoigner leur confiance lors de notre prochaine assemblée générale.

C. Duperrex.

Section de Morges**J. F. Ruffetta, candidat au CC**

La section SPV de Morges présente M. J.F. Ruffetta, de Bussigny, comme candidat au CC. Désigné à l'unanimité de la section, notre candidat a pour lui son âge — 35 ans —, son dynamisme et ses qualités de réalisateur.

Nous sommes certains que J.F. Ruffetta ne gardera pas pour lui seul ses dons pédagogiques et ses qualités morales, mais il saura, au CC, les faire valoir au profit de la SPV tout entière.

Notre candidat, breveté de 1948, a enseigné huit ans à Chêne-Pâquier. Il a entre autre collaboré à une équipe de documentation, et a été président de la sec-

tion SPV d'Yverdon. Il fut ensuite appelé à diriger la seconde classe supérieure de Bussigny, et en 1960 obtint son brevet de maître de classe supérieure.

Nul doute que J.F. Ruffetta saura soutenir et défendre fidèlement la cause de la SPV.

L. D.

Rapport du président**1. Introduction**

Cette année, deux problèmes importants ont retenu tout spécialement l'attention du comité central : la revalorisation des salaires et la pénurie d'enseignants. Il a été nécessaire, à cause de ces questions particulièrement, de convoquer deux assemblées extraordinaires des délégués et une assemblée générale extraordinaire.

Mais les problèmes de seconde importance, si l'on peut dire, n'ont pas manqué, ni en nombre, ni en rebondissements fréquents et spontanés. Nous ne pouvons, dans le cadre de ce bref rapport, les citer tous ni entrer dans tous les détails. Contentons-nous d'ouvrir quelques dossiers, ceux qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la corporation.

2. Associations

Les rapports entre les associations et le comité central sont excellents. Les dispositions de l'article 5 des statuts SPV s'avèrent, après une période de deux ans de rodage, avantageuses pour tous ; la SPV se présente sous un aspect plus soudé, plus homogène que précédemment.

3. Fédération

Notre collègue Pierre Vuillemin, délégué de notre société auprès de la Fédération et auprès de la commission paritaire, se retire ensuite de sa nomination à la Municipalité de Lausanne. Nous saisissons cette occasion pour le remercier de tout le travail qu'il a fourni

Sommaire

Partie corporative. — **Vaud.** Cossonay. — Morges. — Rapport du président. — Comptes SPV 1961. — Rapport des vérificateurs. — Caisse coopérative Secours et Invalidité. — Rapport de vérification. — Rapport du Conseil d'administration. — Commission « Motion Lavanchy ». — EN : Liste des prix. — † Mme S. Magnin-Favre. — Guilde de travail Maîtres de dessin. — Association des maîtres primaires supérieurs. — Fédération vaudoise des colonies de vacances. — (T.L.) Gouverner c'est prévoir... — **Genève.** Croix-Rouge de Jeunesse. — UAEE : Rappel. — **Neuchâtel.** Comité d'action. — Admissions. — Mises au concours. — Nécrologies : † A. Aellen. — † J. Nussbaumer. — **Jura bernois.** De bons serviteurs de l'école. — A propos de nos traitements. — Une nouvelle réglementation des traitements assurés. — **Divers.** Service de placement. — (T.L.) La vaccination, un cas de conscience.

et de l'habileté qu'il a déployée dans ses fonctions. Pour lui succéder, le comité central a désigné notre ancien président central Robert Pasche, qu'il est superflu de vous présenter longuement. Nous remercions R. Pasche pour son dévouement.

4. Traitement

L'indice du coût de la vie ayant sensiblement augmenté ces derniers mois, le traitement de base des fonctionnaires de l'Etat de Vaud sera augmenté de 3 % à partir du 1. 1. 62.

5. Cas de collègues

En 1961, nombre de collègues ont rencontré des difficultés et nous ont demandé d'intervenir. Nous nous sommes efforcés de régler leur situation dans la mesure de nos moyens. Nous insistons encore pour que chacun soumette au comité central assez tôt les problèmes qui le préoccupent et pour que chacun ne prenne des décisions qu'à tête reposée et après un examen objectif de la situation.

6. Motion Jaunin

Le nouveau barème de classification introduit en janvier 1961 a apporté de nombreux changements dans la liste des bénéficiaires de l'indemnité d'éloignement ; changements dus surtout à l'introduction de la notion de « fidélité ou d'ancienneté ». A la suite de certaines remarques, M. le chef du Département de l'instruction publique a décidé de verser l'indemnité selon le nouveau système de répartition et, encore pour deux ans, l'indemnité précédente aux collègues qui sont lésés par le nouveau barème. Comme nous l'avons déjà dit d'ailleurs, le comité central pense que le nouveau règlement fixe avec plus de justesse la notion d'éloignement et que les collègues chargés de famille, fixés dans un poste éloigné peuvent bénéficier ainsi d'une compensation bien méritée.

Le problème du remboursement du prêt d'honneur accordé pendant les études à l'Ecole normale n'est pas encore résolu. Peut-être d'aucuns s'inquiètent-ils de ce retard qui n'est pas dû à la SPV. Cependant, vu l'évolution des événements, le CC est d'avis que cette question doit être reprise dans son entier dans le sens d'une transformation des prêts d'honneur en bourses ou en présalaires.

7. Motion Kratzer

Le 22 mai 1961, M. le député Kratzer déposait sur le bureau du Grand Conseil une motion qui propose l'étude de trois questions :

a) introduire des indemnités de résidence généralisées à tous les magistrats, fonctionnaires, membres du corps enseignant, etc., selon un système analogue à celui adopté par la Confédération pour ses fonctionnaires ;

b) assimiler le corps enseignant secondaire cantonal au point de vue « horaire de travail et classification » au corps enseignant communal ;

c) augmenter l'amplitude de la classification des maîtres primaires de telle manière que le maximum de traitement ne puisse être atteint qu'à 40 ou 45 ans et que les compléments de salaire servis par les communes sous forme d'indemnités de résidence puissent être supprimés.

Le comité central a eu une entrevue avec M. Kratzer, puis avec M. Deppen, rapporteur de la commission du Grand Conseil chargée de l'étude de la prise en considération de cette motion. Le comité central suivra ce problème avec attention ; une partie des questions soulevées par M. Kratzer sera examinée dans le cadre de la revalorisation, 2e étape. Le CC soutiendra ce qu'il y a de favorable à la cause des enseignants et fera attention à ce qu'aucune catégorie de notre corporation ne soit lésée par les côtés négatifs de cette motion.

8. Revalorisation

Notre délégué à la Fédération a résumé dans son rapport les travaux qui ont abouti à la revalorisation en % des traitements de tous les fonctionnaires de l'Etat de Vaud.

La SPV enregistre avec plaisir cette revalorisation générale.

La commission extraparlementaire désignée par le Conseil d'Etat doit, dans une seconde phase, étudier et résoudre, les « autres questions » soulevées par les motions de MM. les députés Jotterand, Kuttel, Deppen et Gafner, tout spécialement celle de la rétribution du travail féminin et celle de la classification et de l'amplitude de certaines fonctions.

Dans ce but, le CC, suite à l'ordre du jour voté lors de l'assemblée générale de janvier 1961, a préparé et soumis à l'assemblée des délégués des requêtes qui sont parvenues au Conseil d'Etat dans la première quinzaine de novembre. La première de ces requêtes fait état de la situation particulièrement étiquetée du corps enseignant primaire à l'intérieur de l'échelle du statut. En voici un résumé : la revalorisation en % ne résout pas la situation particulière du corps enseignant primaire ; en effet, les modifications votées en septembre revalorisant de façon semblable toutes les fonctions, aucun « poids nouveau » n'est donné à la profession par rapport aux autres catégories de fonctionnaires. La désertion de la profession (1062 personnes ont quitté le corps enseignant de 1951 à 1961) et le manque d'attrait de notre profession sont deux phénomènes inquiétants qui démontrent qu'une revalorisation de la fonction enseignante est absolument indispensable si l'on ne veut pas abaisser encore plus le niveau de recrutement des instituteurs et des institutrices. Des comparaisons nombreuses, tirées du statut, font ressortir pour d'autres fonctions un étalement plus grand que pour celles du corps enseignant primaire. Somme toute, l'Etat paie de cette façon l'expérience acquise, la durée dans la fonction, la fidélité de ses employés. L'expérience que le maître acquiert à travers les années doit lui permettre une ascension dans la classification. Cette ascension doit se faire par l'étalement de sa fonction sur un plus grand nombre de classes.

Dans cette première requête, la SPV demande pour toutes les fonctions de l'enseignement primaire une augmentation de l'amplitude de deux classes.

Dans une seconde requête, la SPV considérant que la suppression de l'inégalité dont les femmes sont victimes est une question de stricte équité, demande que, à fonctions, à charges sociales et à titres égaux, le traitement féminin soit ramené à trois classes en dessous du

traitement masculin, ceci pour le 1er janvier 1962, à deux classes d'écart pour le 1er janvier 1963, à une classe d'écart pour le 1er janvier 1964 et qu'il soit le même que le traitement masculin à partir du 1er janvier 1965.

Mais si le slogan « A travail égal, salaire égal » est équitable, il est non moins équitable de reconnaître l'utilité sociale du travail de la mère au foyer. Avant la réadaptation des salaires, les fonctionnaires qui ressentaient de manière plus aiguë l'insuffisance de leur traitement étaient :

a) les pères de familles nombreuses dont la femme était dans l'impossibilité d'apporter un gain supplémentaire à cause du nombre et de l'âge des enfants ;

b) les femmes veuves ou divorcées, les célibataires chargés de famille, forcés de reprendre du travail, faute d'un revenu suffisant.

En conséquence, la SPV demande dans une troisième requête que l'allocation pour enfants soit portée de 25.— à 35.— francs par mois.

Ces requêtes ont été transmises par le Conseil d'Etat à la commission extraparlementaire ; celle-ci a repris son travail le 12 décembre. L'étude sera vraisemblablement longue, les problèmes étant nombreux et complexes.

9. Pénurie d'enseignants

Pour cette question, nous vous renvoyons à l'article paru dans l'*« Educateur »* du 22.12.61 et plus spécialement à ses conclusions, page 824. Précisons encore que dans ce rapport établi par le CC, il ne s'agit que de remèdes pour l'immédiat afin que le DIP puisse utiliser les candidats valables inscrits à la suite de l'appel dans les journaux du 19 juin. Car la SPV ne s'est jamais opposée au fait de puiser ailleurs des gens de valeur ; elle veut simplement s'assurer que les gens à qui l'on confie des enfants soient au bénéfice d'une préparation suffisante. Le problème de fond n'est pas résolu pour autant. Le CC avec la Commission Pénurie et la Commission de réforme de structure, poursuit l'étude de ce problème afin que la SPV soit prête à collaborer efficacement avec le Département de l'instruction publique le moment voulu.

10. Activité pédagogique 1961

Au début de 1960, le CC chargeait l'un de ses membres d'organiser l'activité pédagogique de notre société. Cette tâche nouvelle exige un certain rodage qui, à l'heure actuelle, n'est pas entièrement terminé.

Par contre, les cours de perfectionnement sont entrés, nous croyons pouvoir l'affirmer, dans la tradition de la SPV. Organisés l'automne dernier pour la troisième fois, ils ont remporté plein succès. L'enseignement des sciences à tous les degrés primaires en était le thème central. Septante-cinq collègues y ont consacré trois jours de leurs vacances, prouvant par là-même que ces cours répondent à un besoin, et que le corps enseignant est loin de se désintéresser de sa tâche. Ce succès de participation tient en premier lieu à la qualité des moniteurs : membres du corps enseignant en activité, ils connaissent donc ses problèmes et contribuent à créer cette ambiance à la fois détendue et enthousiasmante de nos cours.

Si ces cours de perfectionnement exigent 5 à 6 mois de préparation, ils ne sont tout de même pas notre seule activité pédagogique ; nous nous occupons aussi des quelques groupes de travail existant dans le canton, et tentons de les multiplier. Pourquoi ? Parce que nous pensons que ces « cellules » ont — toutes proportions gardées — le même rôle à jouer dans notre SPV que la cellule familiale dans notre société politique : créer des liens et les resserrer, susciter des intérêts communs, produire des travaux utiles à la communauté ; en un mot : êtres actives. Sauf dans les villes, où le corps enseignant est stable, un groupe de travail est facilement instable : il suffit parfois d'un seul départ pour qu'il disparaîsse. Aussi est-ce une tâche sans fin de maintenir si possible ces groupes et d'en susciter de nouveaux.

Troisième face de notre activité pédagogique : la réforme de structure de l'école vaudoise. La commission SPV désignée pour cette étude a pris un fort bon départ : les principes de base qu'elle a admis ont été presque intégralement acceptés par la commission extraparlementaire, où nous sommes représentés par quatre collègues (Mlle Mad. Ducraux, MM. Rob. Michel, Robert Pasche et un membre du CC). La deuxième étape du travail est beaucoup plus ardue, puisqu'elle verra naître un schéma de structure ; là notre commission s'attaque à des problèmes comme l'âge d'entrée à l'école, l'âge de sortie, le début de l'année scolaire au printemps ou en automne, le cycle d'orientation (nœud gordien...), les classes terminales, la formation des maîtres... D'une part notre travail est grandement facilité par l'identité de nos vues et par les études de la commission SPR « Vers une école romande » ; d'autre part, sur le plan de la commission extraparlementaire, il se heurte à de vives oppositions. Et il est encore trop tôt pour juger de l'issue des confrontations.

11. Vers une école romande

Après les multiples travaux des commissions, sous-commissions et groupes de travail, le président rapporteur J.-P. Rochat a commencé la rédaction de son rapport.

Toutes les associations romandes d'enseignants ont eu l'occasion de se faire entendre, les autorités des cantons ont également envoyé leurs délégués aux délibérations. Il n'est pas indiqué de donner ici de grandes précisions sur les conclusions auxquelles a abouti la commission ; chacun recevra en temps utile le livret du Congrès SPR. Qu'il nous suffise de dire que le CC SPV a suivi avec attention les travaux de la commission et se réjouit des résultats obtenus.

Le Congrès SPR qui se tiendra en juin prochain à Bienné se prononcera sur ce rapport et décidera des suites à lui donner.

Espérons que l'énorme travail fourni par la commission et particulièrement par son président ne restera pas lettre morte mais permettra une saine harmonisation des diverses écoles romandes.

12. Conclusion.

Nous avons évoqué quelques-uns des problèmes qui ont retenu l'attention du CC cette année. Nous en avons déjà parlé lors des assemblées des délégués et auprès

des sections qui nous ont invités. Nous pensons ainsi avoir permis à chacun d'être au courant des questions qui se posent à notre grande association.

Samedi 27 janvier, nous compléterons certains points

qui évoluent rapidement et nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

Saint-Prex, le 30 décembre 1961.

G. Pittet.

LES COMPTES SPV POUR 1961

1. Caisse générale

Pertes et profits (résumé)	Pertes	Profits
Cotisations, moins frais de perception	65 467,45	
Intérêts livret de dépôts	366,39	
Intérêts des titres, moins droits de garde	336,45	
Remboursement impôt anticipé 1960	182,60	
Administration	8 452,90	
Cotisations SPR, Educateur	27 944,50	
Fédération	4 625,—	
Assemblées, commissions SPV, subventions diverses	7 965,70	
Palmes	520,—	
Impôts	47,95	
Moins-value sur titres	37,—	
Cotisations à la caisse de secours	9 375,—	
Assurances RC et CAP	4 210,70	
Cours de perfectionnement	3 157,95	
Bénéfice de l'exercice	16,19	
	66 352,89	66 352,89
Bilan au 31 décembre 1961		
	Actif	Passif
Caisse	100,19	
Chèques postaux	668,26	
Livret de dépôts	1 638,97	
Titres	14 890,—	
Fortune pour balance	17 297,42	
	17 297,42	17 297,42

Résultat de l'exercice 1961

Fortune au 31 décembre 1961	17 297,42
Fortune au 1er janvier 1961	17 281,23
Augmentation de fortune	16,19

Sauf erreur ou omission.

Premier, le 6 janvier 1962.

Le caissier SPV : A. Rochat.

Commentaires

La perception des cotisations 1961 nous a causé autant de difficultés que l'année précédente, tant par les nombreux rappels nécessaires que par le fait que beaucoup de nos membres démissionnaires tardent trop ou oublient tout simplement de signaler leur cas.

Grâce à un effort particulier dans la compression des dépenses d'administration, le résultat financier de l'exercice est conforme aux prévisions budgétaires.

Le contrôle des membres reste un travail fort lourd; beaucoup de mutations ne nous parviennent que par l'intermédiaire de l'imprimerie Corbaz. Le fichier des honoraire a été recréé. Pour les membres actifs, signalons les modifications suivantes : 161 admissions, 105 démissions, 18 changements d'état civil et 356 changements de domicile, soit un total de 640 mutations.

Effectif de la SPV en 1961

1 875 membres actifs	(+ 50)
83 membres auxiliaires	(+ 6)
Total 1 958 membres.	

A cet effectif de membres cotisants, nous pouvons ajouter un membre d'honneur et 715 membres honoraire.

Le caissier SPV : A. Rochat.

Rapport des vérificateurs

La commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la Société coopérative vaudoise s'est réunie le mercredi 10 janvier 1962, à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives.

Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes : Elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle vous propose :

- d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
- d'en donner décharge au caissier et au Comité central ;
- de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Les vérificateurs :

C.-L. Massard, Moudon.

A. Delaquis, Mies

P. Duruz, Concise

2. Caisse coopérative

« Secours et invalidité » SPV

Pertes et profits (résumé)	Pertes	Profits
Intérêts divers, moins droits de garde		968,25
Remboursement impôt anticipé 1960		211,25
Dons et legs	1 760,—	100,—
Fonds Boissier		38,—
Plus-value sur les titres		9 375,—
Versement de la caisse générale		
Produit de l'immeuble « Sur Lac », sans impôts		9 368,80
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	12 350,—	
Secours, allocations aux orphelins		
Impôts, commune et canton	812,10	
Frais d'administration	4 326,40	
Assemblées et divers	986,60	
Bénéfice de l'exercice	636,—	
Balance	21 821,30	21,821,30

Bilan au 31 décembre 1961	Actif	Passif
Caisse	468,76	
Chèques postaux	9 831,27	
Compte courant	1 348,—	
Cédules	12 776,25	
Titres	24 555,—	
Immeuble	319 000,—	
Compte « Legs »	1 500,—	
Hypothèques	141 416,35	
Fortune pour balance.	220 062,93	
	369 479,28	369 479,28

Résultat de l'exercice 1961

Fortune au 31 décembre 1961 . . .	228 062,93
Fortune au 1er janvier 1961 . . .	227 426,93
	636,—
Augmentation de fortune	

Sauf erreur ou omission.

Premier, le 6 janvier 1962.

Le caissier SPV : A. Rochat.

Produit de l'immeuble « Sur Lac » chemin des Allinges 2, à Lausanne, pour l'année 1961

	Recettes	Dépenses
Locations	24 379,45	
Assurances, AVS, allocations familières concierge	543,75	
Chauffage, eau, électricité	5 529,10	
Réparations courantes, divers.	2 508,05	
Gérance	1 075,10	
	24 379,45	9 656,—
	9 656,—	
Encaissé par la SPV	14 723,45	
Pax : intérêts hypothécaires	5 354,65	
Impôts 1961	812,10	
Bénéfice pour la SPV.	8 556,70	
Balance	14 723,45	14 723,45

Le caissier SPV : A. Rochat.

Rapport de vérification

La commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et invalidité SPV s'est réunie le mercredi 10 janvier 1962, à Lausanne.

Elle a procédé au pointage de toutes les pièces comptables ; elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle félicite le caissier pour la tenue excellente de ses livres et la parfaite ordonnance des pièces ; elle lui sait gré de son amabilité à lui fournir toutes les explications indispensables.

Elle vous propose :

- d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration ;
- de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 10 janvier 1962.

Les vérificateurs :

Y. Rouge, Renens

G. Stocker, Rolle

R. Martinet, Corcelles-le-Jorat

Rapport du Conseil d'administration de la Caisse de secours Exercice 1961

Disponibilités

L'augmentation constante de l'effectif des membres actifs de la SPV a eu une influence heureuse sur le versement de la caisse générale. Les liquidités n'ayant pas manqué durant l'année en cours, le compte courant fut peu utilisé.

Immeuble

Le contrôle des prix a autorisé une augmentation de 5 % des loyers ; cette mesure a été et sera appliquée au fur et à mesure de l'expiration des baux : quatre dès le 1er octobre 1961, le reste dès le 30 juin 1962. Afin d'accélérer la mise en vigueur des dispositions légales et éviter les inconvénients et les frais liés à des résiliations, chacun de nos locataires a admis, en adjonction à son bail, une clause prévoyant que les hausses générales ou particulières autorisées par le contrôle des prix sont applicables sans dénonciation préalable, moyennant un préavis de trois mois.

Il faut toutefois remarquer que nos locataires sont gens privilégiés : avoir la chance d'habiter Montchoisi dans un logis de cinq pièces avec bain pour environ 2 000 francs se passe de commentaire ! On comprend donc qu'ils soient fidèles à notre immeuble.



*Qui veut de beaux meubles
achète chez*
Simmen

T. R. S I M M E N + C I E S. A. R U E D E B O U R G 47-49

Les impôts payés tant à la commune qu'à l'Etat ont subi une hausse sensible due avant tout à la nouvelle estimation fiscale du bâtiment (+ 41 810 francs).

Ceci compensant cela, le rendement net de l'immeuble est pareil à celui de 1960 ; les amortissements se font très régulièrement.

Les transformations prévues à l'immeuble sont renvoyées jusqu'à l'échéance du bail passé avec la poste et au moment où la commune de Lausanne entreprendra l'élargissement de l'avenue de Fantaisie. A la demande des PTT, l'établissement d'un nouveau projet a été confié à M. Bovey, architecte.

Titres

Le marché des obligations s'est encore légèrement amélioré durant l'année et la cotation des titres de la caisse de secours a suivi cette tendance. Afin de supprimer en partie les gros intérêts qui nous sont demandés lors de l'utilisation du compte courant débiteur, nous avons renoncé à renouveler certaines obligations échues en 1961.

Dons et legs

Plusieurs dons nous ont permis de boucler l'exercice d'une manière satisfaisante : merci aux donateurs, souvent anonymes. Notre reconnaissance va aussi à la mémoire de deux membres honoraires : Mme Marguerite Dind, La Tour-de-Peilz, et Mlle Jeanne Leyvraz, Lausanne, qui ont pensé à la Caisse de secours SPV dans leurs dispositions de dernières volontés.

Cédules

Le montant des cédules est en forte diminution : environ 5 000 francs. Une dizaine d'entre elles ont été libérées contre quatre nouvellement créées.

Service social

La situation financière de certains de nos membres n'est malgré tout pas toujours brillante et va souvent de pair avec une santé précaire et un état moral fort bas. Le conseil d'administration a essayé de développer le service social de la SPV en suivant de plus près les malades et les bénéficiaires de fonds de secours. Ce service pourrait être encore étendu dans plusieurs directions pour le bien de nos membres.

Prestations

Quoi qu'il en soit, les prestations servies ont fait un brusque saut et passé de 6 734 francs en 1960 à 15 060 fr. en 1961. Quelques membres actifs gravement malades ont épuisé entièrement leur droit aux allocations statutaires avant d'être mis au bénéfice de la Caisse des pensions et nous avons eu le chagrin d'enregistrer le décès de trois d'entre eux.

Résultat financier

Le résultat de l'exercice est nettement inférieur à celui des dernières années ; il n'a pas été possible de verser d'annuité au fonds d'entretien de l'immeuble. Cependant, l'examen des bilans depuis 1957 ne peut que nous réjouir : la fortune de la Caisse de secours a passé de 174 619 francs à 228 062 francs. Ce fonds est donc de plus en plus à même d'apporter un peu de réconfort à nos membres dans la peine.

Premier, 8 janvier 1962.

Pour le Conseil d'administration : A. Rochat.

Commission « Motion Lavanchy »

Rapport au Comité central sur le travail de l'année 1961

Constituée par le CC dans le courant du mois de mai passé, la commission a tenu neuf séances, dont sept furent consacrées à de l'information, une à une discussion de synthèse et la neuvième à la mise au net du présent rapport.

Relevons tout d'abord la large part accordée dans nos travaux à l'information des commissaires. Bien que l'étude confiée à nos soins revête un indéniable caractère d'urgence, ce serait soutenir une gageure que de s'y lancer sans que les membres de la commission aient une vue aussi exacte que possible de deux domaines précis :

1. L'organisation et le fonctionnement de la SPV ;
2. Les directions dans lesquelles les solutions peuvent être recherchées.

C'est pour cette raison que nous avons cru bon d'entendre deux présidents du CC (nos collègues Pasche et Pittet), un délégué à la Fédération (notre collègue Vuillemin), le secrétaire de la FIAI (notre collègue Michel), ainsi qu'une forte délégation du CC de la SPR. Nous sommes unanimes à relever l'importance de cette information et nous envisageons de la poursuivre dans le courant du premier trimestre de l'an prochain, ceci parallèlement à d'autres travaux.

L'audition des collègues mentionnés ci-dessus a permis de tirer un bilan provisoire de nos travaux, ce qui justifie la rédaction de ce rapport.

Tout d'abord, la commission est unanime à constater qu'actuellement la tâche du CC est trop lourde. Chacun de ses membres doit fournir une somme de travail dépassant de beaucoup ce que l'on est en droit de demander à des maîtres tenant par ailleurs leur classe ; d'autre part, l'abondance des questions administratives nuit certainement à l'étude des problèmes essentiels. Enfin, les moyens financiers mis à la disposition de nos responsables ne sont pas proportionnés à la mission que nous leur confions. L'efficacité de notre organisme de défense corporative s'en trouve certainement diminuée.

Le problème soulevé en janvier dernier par notre collègue Paul Lavanchy n'est en fait pas propre à la SPV. La SPR se trouve elle aussi placée devant des tâches nouvelles et il est probable que notre grande association de faite sera amenée elle aussi à rechercher un remède à la surcharge de ses organes dirigeants.

Par notre collègue André Rochat, nous savons enfin que la Fédération étudie elle aussi le problème d'une réorganisation de ses structures, envisageant même la possibilité de créer un secrétariat permanent.

La commission unanime estime que la SPV occupe aujourd'hui une position particulièrement forte. Section importante de la SPR, elle forme d'autre part le tiers des effectifs de la Fédération, si bien que l'on ne peut guère faire quelque chose sans nous. C'est dire que nous devons poursuivre nos études dans le sens préconisé par le motionnaire, soit *envisager la création d'un secrétariat permanent SPV*. Il est bien entendu que cet organisme pourrait être partagé avec la Fédération et la SPR.

Au moment où plusieurs possibilités s'offrent à nous, la commission tient en effet à ce que la SPV conserve sa liberté de manœuvre afin de pouvoir choisir en parfaite connaissance de cause la solution la plus avantageuse. Elle insiste en outre sur la nécessité de sauvegarder l'unité du corps enseignant primaire vaudois.

Il va sans dire que la solution envisagée implique une augmentation substantielle de la cotisation.

Montreux, le 15 décembre 1961.

Au nom de la commission « Motion Lavanchy » :
Le président : A. Veillon.

ÉCOLE NORMALE DU CANTON DE VAUD Concours 1961 : Liste des prix

décernés le jeudi 21 décembre 1961 à l'aula du Collège secondaire de Béthusy :

Pédagogie

Mlle Marcelle Vuillemin 3 enf 1er prix

Français

MM. Pierre Wagnières	1 g A	3e prix
Henri Chapuisod	2 g A	1er prix
Jean-François Vincent	3 g B	1er prix
Jean-François Vincent	3 g B	3e prix
Jean-François Vincent	3 g B	accessit
Milles Geneviève Treboux	1 f B	3e prix
Anne-Marie Grau	2 f A	1er prix
Irène Martin	3 f B	3e prix

Mathématiques

M. Raymond Blanc	2 g B	1er prix avec félicitations
Mlle Josiane Ansermoz	4 f A	1er prix

Allemand

Milles Jacqueline Mikesch	1 f B	1er prix
Arlette Vuerchoz	2 f A	2e prix
Anne-Marie Genton	2 f B	2e prix
Danielle Dutruit	3 f B	1er prix avec félicitations

Histoire

M. Hugo Baier 1 g A 1er prix

Dessin

MM. Bertran Jayet	4 g B	2e prix
Pierre-Alain Pingoud	4 g B	1er prix
Milles Anne-Lise Berthoud	2 f B	2e prix
Jacqueline Delley	3 f A	2e prix
Josiane Syrvet	2 enf.	2e prix
Monique Darbre	3 f B	2e prix

Histoire de l'art

Mlle Monique Darbre 2 enf. 2e prix

Modelage

M. Jean-Louis Thévenaz 2 g A 2e prix

Chant

MM. Georges-André Favre	2 g A	2e prix
Vincent Girod	2 g A	1er prix
Claude Chatelain	3 g A	2e prix
Olivier Dufour	4 g B	1er prix avec félicitations

Milles Magali Thomi	2 f B	1er prix
Catherine Weber	2 f B	2e prix
Rita Oulevey	3 f B	2e prix
Mariette Neyroud	4 f B	1er prix
Nicole Guignard	2 enf.	2e prix
Annette Küffer	2 enf.	3e prix

Couture

Milles Eliane Jotterand	2 f A	3e prix
Marie-José Chevalley	3 f A	1er prix
Thérèse Thierstein	4 f 4	2e prix
Marie-Christin. Barret	1 mén.	2e prix
Evelyne Sandoz	1 mén.	2e prix
Annette Küffer	2 enf.	1er prix
Jacqueline Dubois	sect. F	1er prix
Marthe Lenoir	sect. F	2e prix

† Madame Suzanne Magnin-Favre

Quelques jours après Noël, on a rendu les derniers honneurs à Mme Suzanne Magnin-Favre, enlevée subitement à l'affection des siens dans son domicile de Montreux.

Mme Magnin, qui était une enfant de Montreux, a fait presque toute sa carrière d'institutrice dans sa ville natale, après quelques années passées à Epauvillers. A dater de 1939, l'année de sa retraite, elle a employé ses loisirs à s'occuper des membres de sa famille. Dévouée, hospitalière, s'oubliant elle-même pour s'occuper des autres, elle a fait de sa maison un foyer accueillant.

Ses anciens écoliers, les œuvres auxquelles elle a travaillé, sa parenté et ses amis garderont d'elle le meilleur souvenir.

M. M.-E.

Guilde de travail

Techniques Freinet

Séance à La Tour de Peilz le jeudi 25 janvier, à 16 h. 30 précises. Au programme : ... venez voir.

Maîtres de dessin

Samedi 20 janvier, à 15 heures, Carnotzet du Café Vaudois, Riponne, Lausanne. Séance ordinaire de travail : examen de travaux d'élèves, divers.

La prochaine séance (24 février) sera consacrée à une causerie avec projections de M. Paul Cardinaux, directeurs du Collège Pierre Viret : Art roman de Catalogne.

Ceh.

Comité de l'Association

des maîtres de classes supérieures

Lors de sa séance du 9 décembre 1961, le nouveau comité de l'Association des maîtres de classes supérieures s'est constitué comme suit :

Francis Rastorfer, Lausanne, président ;
Daniel Vuille, Vevey, vice-président ;
Jean-Paul Epars, Cheseaux-sur-Lausanne, secrétaire ;
Marius Matthey, Genolier, secrétaire aux convocations ;
Pierre Duruz, Concise, caissier.

Dès maintenant, toute communication concernant l'Association doit donc être adressée à F. Rastorfer, ch. de Pierrefleur 44, Lausanne.

Fédération vaudoise des colonies de vacances

Le samedi 2 décembre, la Fédération vaudoise des colonies de vacances conviait ses membres à son assemblée annuelle en la salle du Lycéum.

Après la partie administrative placée sous l'experte direction de M. Georges Jaccottet, directeur des écoles de Lausanne et président, au reste réélu, de la Fédération, M. André Grillet, inspecteur scolaire à Genève, présenta un exposé aussi nuancé que pertinent sur le sujet : « Le directeur de colonie, animateur d'une communauté. » M. Grillet, qui chaque année depuis plus de dix ans dirige une colonie genevoise en Haute-Savoie,

insista sur le côté enrichissant d'une telle activité, tant sur le plan pédagogique et éducatif, que sur celui des contacts humains avec les moniteurs, le personnel de maison et les habitants des environs. Il démontre la nécessité pour le directeur d'être convenablement préparé à sa tâche et toujours désireux de se perfectionner ; il rappela à cet effet le cours organisé chaque année au début de juin par la fédération. Il encourage en outre les membres du corps enseignant à consacrer une petite partie de leurs vacances à une tâche qu'ils sont les mieux à même de remplir de par leur connaissance de l'enfance et de ses problèmes.

J. J.

TRIBUNE LIBRE TRIBUNE LIBRE

« Gouverner, c'est prévoir »

Au Congrès de janvier 1961, nous avons tenté de démontrer que, lorsque le Grand Conseil a admis de faire passer la caisse de pension du système de la « caisse fermée » à celui de la « caisse ouverte », il a, en fait, imposé aux générations de fonctionnaires qui nous suivront de payer une part de notre pension de retraite.

Nous estimons regrettable que pas plus le gouvernement qu'aucun député n'ait relevé ce fait. Chacun semblait très fier d'annoncer à sa clientèle électorale les avantages obtenus dans l'immédiat : suppression de l'année de rachat, pour les fonctionnaires, et économie de plusieurs millions, pour la caisse de l'Etat ! Aujourd'hui, les millions sont loin et le problème de l'aide à la famille se pose avec acuité. La récente action de la Chaîne du Bonheur a jeté un jour assez cru sur certains dessous de la haute conjoncture !...

Les familles nombreuses, et celles dont l'équilibre est rompu par l'absence d'un des parents, rencontrent des difficultés financières croissantes, aggravées, en ville surtout, par la pénurie des logements. Des économistes signalent « une tendance à la prolétarisation des familles nombreuses, même dans les milieux généralement considérés comme relativement aisés ».

Aussi est-ce avec reconnaissance que nous saluons la proposition d'étude de nos collègues du Pays d'Enhaut. C'est clair : il faut chercher la solution dans la

mise sur pied d'une caisse de compensation pour charges de famille. Cette solution n'a rien de révolutionnaire. De nombreux pays voisins, ayant pourtant connu la guerre et l'occupation étrangère, ont fait, dans ce domaine, des expériences très favorables.

Nous déplorons que l'attentisme et le conservatisme à courte vue qui caractérisent notre politique n'aient pas permis de saisir l'occasion d'instituer une telle caisse, dans notre canton, en 1960 déjà. Par la grâce d'un changement d'actuaire, l'Etat disposait alors des millions de fonds de roulement nécessaire. Une simple réadaptation des cotisations aurait permis à l'Etat employeur de mettre sur pied, pour son personnel, la caisse de compensation familiale souhaitée.

Nous savons que la jeune génération témoigne d'un idéal de solidarité et de justice sociale manifeste. Nous remercions nos collègues du Pays d'Enhaut d'avoir démontré qu'en plus, elle est capable de passer à l'action, de payer d'exemple, si nécessaire. Il faut relever cependant que, comme celle des moyens propres à pallier la pénurie d'enseignants, l'étude d'une caisse de compensation pour charges de famille est imposée à notre association par la carence des pouvoirs publics.

Nous estimons que, sans se dérober à ces tâches nouvelles, la SPV se doit néanmoins de rappeler à ceux qui disposent du pouvoir et des moyens de mener à bien de telles études, que « gouverner, c'est surtout et d'abord prévoir » !

R. Nicole.

GENÈVE

Croix-Rouge de la Jeunesse

La Croix-Rouge de la Jeunesse a envoyé à fin 1961 aux groupes juniors « L'A.B.C. de la santé ». Nous serions reconnaissant aux membres du corps enseignant qui ont reçu cette affiche de nous faire part de leurs remarques et suggestions. D'avance nous les en remercions.

Les maîtres qui désireraient recevoir cette documentation voudront bien en adresser la demande à Roger Journet, 2, rue des Délices, Genève. Tél. 34 00 54.

R. J.

GENÈVE

UAEE. - Rappel : Fondue du 24 janvier

L'UAEE vous convie à manger la fondue ou tout autre mets le mercredi 24 janvier 1962, à 19 h. 30, au Restaurant « Le Kid », 11bis, rue Leschot. Inscrivez-vous auprès de Mlle G. Hurni, Plan-les-Ouates ; tél. 8 12 50 jusqu'au mardi 23 courant.

C. G.



NEUCHATEL

NEUCHATEL

Admission

Bienvenue cordiale à Mlle Marie-Louise Ducommun, institutrice à Neuchâtel, et à M. Gérald Bouquet, instituteur à Auvernier, qui viennent d'entrer dans la Société.

W. G.

INSTITUTEURS (-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL CANADA



LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs PROTESTANTS pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1962.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Etre de religion protestante, réformée, ou israélite
- 2) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 3) Etre âgé de 25 à 40 ans
- 4) Avoir une formation pédagogique
- 5) Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'enseignement

Les traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4500 et le maximum de \$9350.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en mars et en avril 1962 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement sont priés d'écrire immédiatement

PAR AVION au directeur du service du personnel, Protestant School Board of Greater Montreal, 6000 Fielding Ave., Montréal 29, Québec, CANADA.

**Comité d'action**

Il a été constitué, comme vous l'aurez appris par l'« Educateur », en vue de la campagne que les fonctionnaires et employés de l'Etat auront à engager pour la révision de la loi sur leurs traitements.

M. Berberat en est le président. Au nom de son bureau, il a présenté au comité tous les éléments de la campagne, préparés avec un soin méticuleux : circulaires d'information aux membres de nos associations de façon qu'ils soient en mesure de répondre à toute question insidieuse qui pourrait leur être posée, démarches auprès des autorités influentes, conférences, contacts avec la presse, articles à publier dans les journaux du canton, papillon atteignant les ménages, appui des milieux syndiqués, comité de patronage, etc.

On le voit, tout est mis en œuvre pour assurer au mieux l'acceptation de la loi par le peuple. La votation aura lieu probablement au début de mars.

W. G.

COMMUNE DU LOCLE**Mise au concours**

Un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices. Un poste de maîtresse ménagère.

Obligations : légales.

Traitements : légal.

Examen de concours : sera fixé ultérieurement, s'il y a lieu.

Entrée en fonction : début de l'année scolaire 1962-1963.

Adresser les offres de service avec curriculum vitae et pièces à l'appui, jusqu'au 24 janvier 1962, au président de la Commission scolaire, et en aviser le secrétariat du Département de l'instruction publique.

Le Locle, 10 janvier 1962.

Commission scolaire.

COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS**Mise au concours**

Un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices.

Obligations : légales.

Traitements : légal.

Examen de concours : sera fixé ultérieurement s'il y a lieu.

Entrée en fonction : début de l'année scolaire 1962-1963.

Adresser les offres de service avec curriculum vitae et pièces à l'appui, jusqu'au 24 janvier 1962, au président de la Commission scolaire, et en aviser le secrétariat du Département de l'instruction publique.

La Chaux-de-Fonds, 10 janvier 1962.

Commission scolaire.

COMMUNE DE NEUCHATEL**Mise au concours**

Un certain nombre de postes d'instituteurs et d'institutrices. Un poste de maîtresse de travaux à l'aiguille.

Obligations : légales.

Traitements : légal.

Examen de concours : sera fixé ultérieurement, s'il y a lieu.

Entrée en fonction : début de l'année scolaire 1962-1963.

Adresser les offres de service avec curriculum vitae et pièces à l'appui, jusqu'au 24 janvier 1962, au président de la Commission scolaire, et en aviser le secrétariat du Département de l'instruction publique.

Neuchâtel, 10 janvier 1962.

Commission scolaire.

Nécrologies

Albert Aellen : Il avait célébré la fête de Noël avec ses élèves, était rentré chez lui, un peu souffrant, pour les habituelles vacances... Ces jours d'une année qui meurt devaient être aussi, à notre consternation, les derniers d'une existence d'un peu plus de cinquante-deux ans, que d'ultimes interventions chirurgicales ne pouvaient prolonger.

C'est ainsi que la population d'Auvernier, les nombreux amis et les collègues d'Albert Aellen ont dû, en ce triste vendredi 5 janvier 1962, accepter qu'apparaîsse un cercueil alors qu'on s'attendait, en étourdis sans doute, à se réjouir longtemps encore d'une présence. Mais il a été bon qu'à l'instant des obsèques d'un ami, brillât, en une minute de vérité, au travers des témoignages, la grande lumière d'une existence humble et modeste.

Quand M. Berner, inspecteur scolaire, évoquait les débuts difficiles d'un jeune pédagogue contraint à l'exil jusqu'en Tchécoslovaquie, faute de trouver un emploi dans sa patrie, puis rappelé au pays pour y travailler à l'Agence télégraphique suisse, pour y accomplir son service militaire au cours des années de mobilisation avant de trouver, enfin, à Montalchez d'abord et à Auvernier en 1946, un poste d'instituteur, on comprenait que la lumière de cette vie émanait d'une vocation et d'une volonté, c'est-à-dire d'un homme. On ne s'est pas étonné que cet homme fût un bon instituteur, consciencieux, probe et apprécié, sensible et fin. On a compris que le président de la Commission scolaire d'Auvernier, M. E. Ryf, n'ait pu s'exprimer que le cœur lourd d'émotion et de chagrin.

Mais l'existence d'Albert Aellen était appelée à s'épanouir auprès de ses collègues dans le rayonnement splendide et serein de l'amitié. Dans cette clarté là, ses camarades de combat d'Auvernier et de la Société

pédagogique, au nom desquels parla le soussigné, ne pouvaient qu'affirmer combien sont beaux, pour ceux qui sont placés aux postes clef de la civilisation, les chemins, même les plus difficiles, que l'on parcourt avec un ami.

L'Evangile annoncé par le pasteur M. de Montmollin, souligné à l'orgue par un très beau choral de Bach et par le chant des écoliers, rappelle à sa veuve, à sa famille, aux endeuillés que nous sommes, que la vie d'Albert Aellen, comme il le savait lui-même, appartient à une autre Lumière et à un autre Royaume.

Gérald Bouquet.

Jean Nussbaumer, instituteur : C'est avec une profonde émotion que les collègues et amis de M. Jean Nussbaumer, instituteur à La Coudre-Neuchâtel ont appris son décès le 5 janvier 1962, à l'âge de 60 ans.

D'origine jurassienne, M. Nussbaumer enseigna d'abord dans le Jura bernois, notamment à Rebévilier et à Reconvillier, puis après un court passage à Auvernier, il fut nommé à Neuchâtel. La maladie interrompit son activité.

Nature invariablement franche mais des plus généreuses aussi, notre collègue était né maître d'école. Il avait beaucoup à dire ayant « pétri » la matière de son enseignement durant quarante années. Il aimait sa vocation. Sa carrière militaire — Jean Nussbaumer était capitaine — l'avait profondément marqué. Et pourtant nous le savions sensible à tout ce qui touchait les choses de l'esprit, à la clarté de la langue dont il avait éprouvé les finesse, à la saveur des beaux textes.

Sa nature joviale, amène, son esprit d'à-propos, enfin sa cordialité, lui attirèrent de solides amitiés.

Sa longue expérience des hommes et des choses de la vie publique le désignèrent tout naturellement il y a quelques années pour la présidence de l'Union pédagogique neuchâteloise, fonction qu'il assumait encore le jour de son décès.

C'était un homme doué qui ne craignait pas la vie ; c'est une personnalité non conformiste mais attachante qui s'en est allée.

A la famille de notre cher collègue Jean Nussbaumer, à son épouse si cruellement éprouvée, nous présentons ici notre respectueuse sympathie.

Edm. Muller.

JURA

Une nouvelle réglementation des traitements assurés

Lors de l'assemblée des délégués de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois, assemblée qui s'est tenue à Berne, le 2 décembre dernier, le directeur de la Caisse, M. le professeur Alder apprit aux délégués qu'une nouvelle réglementation des traitements assurés allait remplacer la pratique appliquée jusqu'ici. Cette innovation — qui doit simplifier le calcul des traitements assurés des instituteurs — fut accueillie avec surprise, car on ne l'attendait pas.

A l'heure où j'écris ces lignes, le projet n'a pas encore été publié. Dès qu'il le sera, les assemblées de districts devront le discuter afin qu'il puisse être présenté au Grand Conseil pour sa session de février. Il reste bien peu de temps, et l'on comprend les délégués qui parlè-

BERNOIS

rent de « précipitation ». Nos amis de Berne ont-ils voulu faire mentir l'adage qui parle de la lenteur bernoise ?

H. D.

A propos de nos traitements

On nous avait laissé entendre — et nous nous étions fait l'écho de cette heureuse nouvelle — que le Grand Conseil, dans sa session de novembre dernier, allait nous offrir une augmentation de traitements. Hélas ! Rien n'est venu, et une certaine déception s'est manifestée au sein du corps enseignant.

Il faut dire que, chez nous, les augmentations de traitements sont du ressort du corps électoral. La révision projetée aurait donc dû passer par le peuple. Mais les autorités avaient l'intention d'introduire dans le pro-

jet une clause qui aurait donné au Grand Conseil la compétence de décider des futures augmentations des traitements du corps enseignant — comme il le fait pour le personnel de l'Etat. On aurait pu alors se passer de la votation populaire. Mais on n'a pas osé franchir le pas, craignant qu'un vote négatif du souverain sur les nouvelles compétences accordées au Grand Conseil

n'entraîne un deuxième « non » en ce qui concerne l'augmentation du traitement.

Tout le problème, nous dit-on, sera repris lors de la session de février 1962. Que dit le projet de révision ? Il propose, en gros, une augmentation du traitement de base assuré de 4 % et porte de 10 à 12 % le traitement de base non assuré. Attendons. *H. D.*

TRIBUNE

La vaccination, un cas de conscience

L'« Educateur » de l'Institut coopératif de l'Ecole moderne parle très souvent de vaccinations. Mme Elise Freinet qui, comme le soussigné, est opposée aux vaccinations, a publié un compte rendu fort élogieux, dans le numéro de novembre 1961, sur un ouvrage qui vient de paraître en France : *Pour la liberté, contre l'obligation des vaccinations*, de Marcel Lemaire (il peut être commandé en Suisse - Case postale 1689 Lausanne I - 8 francs, remise de 10 % au corps enseignant).

« ...La préface émouvante de l'ouvrage, signée de F. Hoffet, avocat au barreau de Strasbourg, est une mise en accusation sévère des pontifes de l'Institut Pasteur, cause du décès d'un enfant, le sien, vacciné au BCG... Oui, il y a danger de faire vacciner votre enfant n'importe quand et n'importe où, par simple obligation imposée par la loi. C'est ce que démontre avec autorité Marcel Lemaire en passant en revue les vaccinations. Il démontre, faits à l'appui, qu'aucune vaccination imposée n'a fait la preuve de son pouvoir immunisant et de son innocuité.

» Il faut lire tout spécialement le chapitre se rapportant au vaccin contre la polio. On y verra avec quelle légèreté de conscience il a été mis en service par le professeur Lépine qui vaccine sans assurer l'immunité. En regard de l'inconséquence de ce « grand savant », on lira avec intérêt et espoir la certitude de guérison de la terrible maladie apportée par le docteur Neveu : *avec quelques grammes de chlorure de magnésium, on guérit la polio.* Il faut que les parents le sachent. Il faut que dans chaque armoire familiale soient tenus en réserve les trois ou quatre litres de solution magnésienne de chlorure desséché selon la posologie prescrite par le Dr Neveu.

» Rien que cela vaut la peine d'acheter le livre de Marcel Lemaire et de lui donner une place dans votre bibliothèque. »

L'« Educateur », notre éducateur, acceptera-t-il de parler une fois de ce délicat et grave problème ? La rédaction a bien voulu répondre affirmativement à cette question ; je la félicite et la remercie vivement.

Instituteur et père de deux enfants

Opposé à toute médecine administrative, obligatoire et aveugle, et estimant que le médecin doit décider sous sa seule responsabilité et selon sa propre conscience, dans des circonstances déterminées, d'appliquer tel ou tel vaccin, j'ai refusé de faire vacciner mes enfants et me suis mis à étudier ce problème tabou.

Mon refus m'a conduit au tribunal, mais celui-ci a décidé de me faire bénéficier de l'impunité et de me libérer des fins de la poursuite.

J'ai ensuite fait la connaissance de plusieurs associations opposées aux vaccinations : Ligue suisse fon-

LIBRE

dée en 1876, ligues française, allemande, anglaise, etc.

Discussions, lectures et constatations au sein de notre population n'ont cessé d'affirmer ma conviction que la vaccination est inutile, voire dangereuse. Ma conscience m'empêche de garder le silence (si j'avais pu me taire, je me serais évité bien des ennuis) ; quelques journaux m'ont ouvert leurs colonnes, on m'a demandé de faire un certain nombre de conférences à Genève, Lausanne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, etc.

Suis-je seul de cet avis ?

Certes pas. La vaccination est controversée depuis plus de 160 ans et, bien que le corps médical soit instruit selon le dogme, il se trouve régulièrement des médecins révisant leur jugement et se mettant ouvertement du côté de la non-vaccination ; quelques comités médicaux actuels telles que le Dr Chs Creighton, éminent épidémiologiste anglais, le professeur Edgar Crookshank, professeur de bactériologie et de pathologie au Kings College de Londres, etc., se sont déclarés partisans de la non-vaccination.

Des médecins suisses, des ecclésiastiques et des parents ont appuyé ma campagne d'information ; après avoir essuyé pas mal de critiques, d'injures même, je reçois de plus en plus de marques d'encouragement et de sympathie.

Le corps enseignant du canton de Vaud et la campagne « vaccination par voie bucale »

Nous avons reçu la circulaire verte No 4 et avons exécuté les consignes imposées par le Département de l'intérieur, nous avons demandé les fiches détachables aux enfants, recueilli les livrets de vaccination, communiqué au médecin scolaire le nombre d'enfants à vacciner, mais avons-nous accepté le § d, dans lequel on nous demande de collaborer avec le médecin scolaire à la vaccination des enfants ?

Avons-nous accepté l'invitation de nous faire vacciner en même temps que nos élèves ?

Que sait-on de cette nouvelle vaccination ?

Le Département de l'intérieur la recommande vivement, car elle donne toutes les chances de ne pas être atteint par cette terrible maladie, qui peut rendre invalide. Le vaccin du type Sabin a maintenant été suffisamment éprouvé pour que l'on puisse le recommander, étant donné sa grande efficacité et la longue durée de l'immunité qu'il confère.

Cette vaccination est-elle dangereuse ? Selon les documents officiels, il ne le semble pas.

Est-elle contre-indiquée dans certains cas ?

Selon les renseignements officiels, les femmes enceintes, les personnes ayant subi une autre vaccination dans les quatre semaines, ou une opération sur les

amygdales et les personnes qui ne sont pas en bon état de santé ne doivent pas être vaccinées.

Que signifie suffisamment éprouvé ? Cent cinquante millions de personnes ont été vaccinées, nous apprend-on. Il n'y a peut-être pas eu d'accidents immédiats, mais n'y en aura-t-il pas par la suite, ce vaccin n'aurait-il aucune conséquence lointaine ? Comment peut-on déclarer que l'immunité est de longue durée ? Le vaccin combiné pour les trois virus de la polio est très récent.

L'expérience du vaccin Salk sera-t-elle renouvelée ?

En 1958, j'ai pris la liberté de protester contre la campagne de vaccination Salk. Je citais dans une circulaire un article paru dans *Médecine et Hygiène* du 10 septembre 1958, dans lequel il était écrit que plusieurs années seront encore nécessaires avant qu'on puisse émettre un jugement définitif sur le vaccin Salk, ainsi que d'autres documents.

Je me fis taper sur les doigts, mais voilà que quelques-unes ont passé et que le vaccin Salk a reçu un enterrement de première classe lors d'une assemblée des experts de la vaccination. *L'Illinois Medical Journal* d'août et de septembre 1960 donne un compte rendu de cette séance, de même que *Prévention* de janvier 1961 (Emmans Penns USA). Les principaux acteurs de la campagne Salk participaient aux travaux.

Le professeur Ramon, de l'Institut Pasteur, dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, publie un mémoire, le 2 mai 1960, sur la vaccination antipoliomyélite. Il déclare qu'on devait bien vite se rendre compte que l'efficacité du vaccin était relative et disparate, que les sujets vaccinés au moyen et selon la technique de Salk avaient été atteints presque autant que les sujets non vaccinés (Israël, Detroit). Qu'en 1959, alors que plus de 20 millions de doses de vaccin ont été délivrées depuis 1955 et que la majorité des enfants ont été vaccinés, ainsi qu'une grande proportion d'adultes, on assiste à une recrudescence brusque de la polio... soit cinq fois plus de cas et de morts en 1959 qu'en 1958. Toute proportion gardée, on assiste en France à un phénomène analogue.

Aux USA, on commence à s'inquiéter de la recrudescence de la morbidité et de la mortalité poliomyélitique en dépit de la pratique de plus en plus étendue de la vaccination...

Pendant ce temps, on chantait encore chez nous les louanges de la vaccination Salk.

Je pourrais relever d'autres documents ou statistiques incontestables ; je ne tiens pas à faire le procès de cette vaccination, mais seulement signaler pour terminer que *Hygiene Review* de mai 1961 publie des déclarations sur l'inefficacité du vaccin Salk sous le titre suivant : *The Salk Humour* (La farce, la fumisterie de Salk).

Que sait-on de la vaccination Sabin ?

Le docteur Salk a protesté auprès de la Société américaine de médecine qui l'avait promu au rang de Sauveur de l'Humanité en 1955 en déclarant que le vaccin Sabin était établi sur des fondements scientifiques inexacts.

Cette vaccination reprend le principe de la vaccination de Cox, dont on louait les mérites en 1960 et qui se termina par un échec à Berlin-Ouest, en particulier, car, sur 42 cas de polio, 23 personnes avaient été vaccinées par voie buccale.

Un professeur allemand, le Dr Klose, de Kiel, a dénoncé le grand danger de la vaccination par voie buccale. Les virus dits inoffensifs peuvent reprendre leur forme pathogène de façon incontrôlable. Ils provoquent la polio dans sa forme la plus dangereuse. On prépare la voie à la maladie au lieu de préserver les hommes contre celle-ci. On les infecte au lieu de les immuniser. Le professeur Klose est intervenu auprès du ministre allemand de la Santé le 10 avril 1960.

Des virus vivants, atténués

Les vaccins fabriqués avec des virus vivants quoique atténués comportent plus de risques que le vaccin Salk, les personnes vaccinées peuvent en infecter d'autres, elles deviennent porteurs de germes. Le professeur Lépine, de l'Institut Pasteur, a écrit dans *Biologie de la poliomyélite* : « ...ou bien on vaccine avec un vaccin tué, et on n'arrive pas à créer un état de résistance durable,

» ou bien on vaccine avec un vaccin qui renferme du virus atténué mais encore actif et on détermine alors un certain taux d'immunité active, mais au prix d'un risque terrible qui est de déclencher parfois la maladie ».

Prudence !

Lors de la V^e Conférence internationale sur la poliomyélite, Copenhague, 1960, les experts évoquèrent avec une franchise impitoyable les risques dus aux virus vivants du nouveau vaccin.

Les conclusions de la Conférence de l'Association européenne contre la poliomyélite, Oxford, septembre 1961, témoignent des différences d'opinion considérables des délégués et du manque d'information sur le degré et la durée d'immunité du vaccin par voie buccale.

Des spécialistes mondialement connus lancèrent de sérieux avertissements quant à l'emploi des vaccins à virus vivants. Le docteur Brencher affirma en outre que les vaccins sont responsables de l'accroissement de maladies telles que le cancer, le diabète, les maladies du cœur, etc.

La vraie santé ne peut pas être créée artificiellement par des poisons introduits dans le corps, on fait fausse route ! Observons les lois de la santé et enseignons-les. Les maladies, de même que la poliomyélite, disparaîtront également.

Louis Pollen.

Piano droit à vendre, cadre fer, cordes croisées, noir, excellente sonorité.

B. Masson-Rossier, inst., Henniez
Tél. (037) 6 44 17

Service de placement SPR

Collègue de Spiez cherche pour son fils (normalien 2^e année) échange pendant les vacances d'été. Faire offres à M. André Pulfer, Corseaux.



Chemin de fer



Nyon

S^t-Cergue

La Cure

Prix réduits pour écoles sur
chemin de fer et téleskis

Institutrice interne

Une place d'institutrice classe supérieure est mise au concours au **Foyer cantonal d'éducation pour jeunes filles de Loveresse** (Jura bernois)

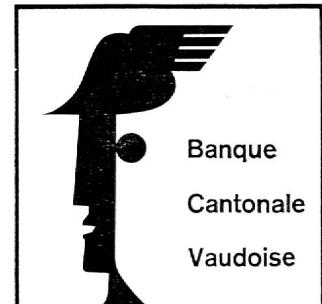
Entrée en fonction : 1er avril 1962.

Traitements selon décret cantonal (Cl. 11).

Renseignements et offres de service :

Direction du Foyer
Henri Reber, Directeur, Loveresse (Jb)
Tél. (032) 9 22 35

**Siège à Lausanne,
place
Saint-François 14
40 succursales,
agences et bureaux**



**Inscriptions
et examens
d'admission
dans les collèges
secondaires
lausannois**

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires lausannois (pour toutes les classes) se prendront au

Collège secondaire de Villamont, 2e étage, du mardi 6 au vendredi 16 février 1962,
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 h. à 12 h. seulement). Téléphone : 22 01 20, aux heures indiquées ci-dessus.

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Les examens d'admission en première année (âge normal : 10 ans) auront lieu **les 12 et 13 mars**. Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans les délais ci-dessus.

Département de l'instruction publique et cultes
Enseignement secondaire

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

NE GALVAUDEZ PAS LES TESTS

Chacun connaît la mésaventure arrivée aux successeurs d'Alfred Binet, le psychologue français qui, en 1905, mit au point l'« Echelle métrique de l'intelligence », l'ancêtre et le plus célèbre des tests. Cet instrument suscita un intérêt considérable dans les milieux de la psychologie : jusqu'en 1917 seulement, pas moins de 711 travaux se sont greffés sur le test de Binet. Depuis, il fut revisé par Simon et plus récemment par Terman.

Pourquoi cet admirable instrument est-il tombé en désuétude ? c'est qu'on en a abusé, c'est qu'on ne l'a pas assez tenu sous clef. Maintes fois, un enfant, contrôlé par le Binet-Simon ou par le Binet-Terman avait acquis, de par d'inutiles exercices antérieurs, une étonnante facilité à en résoudre les questions. On a donc actuellement abandonné cet outil faussé.

Outil qui a fait des petits d'ailleurs ! On ne compte plus le nombre de tests lancés sur le marché. On décore même du nom de test (pédagogique et non psychologique) une dictée ou une série de calculs étalonnés, ce qui a le don de mettre en fureur le public et les autorités scolaires que ce mot effraie.

Je visitais un jour une petite école de montage où, les travaux formels terminés, l'institutrice avait passé à des occupations plus agréables, à du dessin.

Assis à côté d'un des mioches, je ne fus pas long à m'inquiéter : cette « dame » qui avançait sous l'averse en tenant à bout de bras un parapluie me rappelait quelque chose...

Mes craintes, hélas, étaient fondées : le test de Fay, repris et étalonné par A. Rey, faisait les frais de la leçon de dessin. Et j'imagine que quelques semaines plus tard un enfant de la classe passe au service médico-pédagogique. « Dessine — dit l'assistante — une dame se promène et il pleut, fais ce dessin comme tu penses ».

De deux choses l'une : ou l'enfant avouera qu'il a déjà exercé ce dessin (quel vilain tour joué à l'assistante !) ; ou bien le bambin qui sait se taire et tirer profit des menues chances de l'existence, ne dira rien. L'assistante accumulera les points (le test est du type additif) et s'étonnera du peu de corrélation de cette épreuve avec les autres qu'elle a imposées à son petit patient. Son diagnostic s'en trouvera troublé.

Les tests me rappellent les langues d'Esopé : ... la meilleure ou la pire des choses. Ne les administrez pas n'importe comment !

A. ISCHER

GÉOGRAPHIE

Un remarquable document sur l'Afrique moderne.

Première des trois nouvelles cartes que Michelin consacrera à l'ensemble des pays africains, cette publication marque un pas très important dans la cartographie de l'Afrique. Les voyageurs, tout d'abord, y trouveront une synthèse remarquable des aspects routiers et touristiques du continent : *la circulation* — voies de communication, de la route asphaltée à la piste en terre battue, nature du sol, conditions de roulage, variations climatiques saisonnières, hydrographie et ses possibilités de transports bacs, etc.), parcours pittoresques ; *les ressources* utiles aux voyageurs, du poste de ravitaillement d'essence aux parcs nationaux, aux hôtels, aux places de campements, etc.

Mais l'intérêt de cette carte sans pareille, établie sur les bases les plus récentes, réside aussi dans la foule d'informations de caractère *politique* et *économique* qu'elle fournit sur ce continent placé au premier plan de l'actualité. Citons par exemple la répartition des principales tribus et peuplades dans chaque pays africain ; la localisation des ressources minérales exploitées ; enfin, toutes les données relatives aux voies de communication (fluviales, ferroviaires, routières, aériennes) d'une importance primordiale dans des Etats en plein développement.

L'homme curieux de l'actualité, l'homme d'affaires comme le touriste en mal de safari n'hésiteront pas un instant à se procurer cette carte dont la clarté, à laquelle les cartographes de Michelin ont voué des moindres attractions.

*Carte Michelin AFRIQUE (CENTRE et SUD), No. 155, échelle 1 : 4 000 000, Fr. 4.—

ANALYSE DE TEXTE

Texte

1 — Je ne vois plus les cadrans ; j'allume.
 2 Il toucha les contacts, mais les lampes rouges de la carlingue
 3 versèrent vers les aiguilles une lumière encore si diluée dans
 4 cette lumière bleue qu'elle ne les colorait pas. Il passa les
 5 doigts devant une ampoule : ses doigts se teintèrent à peine.
 6 — Trop tôt.
 7 Pourtant la nuit montait, pareille à une fumée sombre, et déjà
 8 comblait les vallées. On ne distinguait plus celles-ci des plai-
 9 nes. Déjà pourtant s'éclairaient les villages, et leurs constel-
 10 lations se répondaient. Et lui aussi, du doigt, faisait cligner
 11 ses feux de position, répondait aux villages. La terre était ten-
 12 due d'appels lumineux, chaque maison allumant son étoile, face
 13 à l'immense nuit, ainsi qu'on tourne un phare vers la mer. Tout
 14 ce qui couvrait une vie humaine déjà scintillait. Fabien admirait
 15 que l'entrée dans la nuit se fit cette fois, comme une entrée en
 16 rade, lente et belle.
 17 Il enfouit sa tête dans la carlingue. Le radium des aiguilles com-
 18 mençait à luire. L'un après l'autre le pilote vérifia des chiffres
 19 et fut content.

Antoine de Saint-Exupéry.
 (« Vol de nuit. »)

Contrôle de la compréhension et du vocabulaire

(Choisis la bonne réponse, que tu souligneras)

- Fabien se trouve : dans une locomotive - au sommet d'une montagne - en avion - en automobile - en bateau - en sous-marin.
- Le temps est brumeux - sombre - clair - nébuleux - affreux.

lignes

- 2 Cette carlingue est : la coque du navire - la partie d'un avion - la carrosserie de la voiture - un interrupteur - le tableau de bord - une querelle interminable.
- 5 Une ampoule signifie ici : petite fiole - petit gonflement de la peau - une lampe électrique.

- 11 Fabien répondait aux villages : en agitant la main - en éteignant et allumant ses lumières - en faisant signe du doigt - en mettant des gaz.
- 8 (Le bruit des moteurs - le brouillard - l'avalanche - la nuit) comblait les vallées.
- 17 Il enfouit veut dire ici : il endurcit - il cacha - il enfuma - il fouilla.
- 10 La seule expression qui conviendrait ici à la place de cligner serait : allumer et éteindre - fermer à demi - remuer rapidement - guetter soigneusement - lancer un coup d'œil.
- 4 La lumière bleue provient : du phare de la mer - de l'éclairage public des villages - de la nuit qui monte - d'un feu allumé dans la plaine - d'un incendie sur le rivage.
- 16 La rade c'est : l'autoroute - la piste de l'aérodrome - la base des sous-marins - petit golfe où les navires sont en sécurité - la gare.
- 5 Pourquoi ses doigts se teintèrent-ils à peine ? - parce qu'un des fils s'était rompu - parce que Fabien avait mis sa main devant ses yeux - parce que la nuit n'était pas assez épaisse - parce que le contact n'était pas mis.
- 9 Constellations veut dire ici : les lumières des villages - des groupes d'étoiles - des surprises dououreuses - les arrangements des parties éclairées d'un bâtiment.
- 11-12 Elle était tendue d'appels lumineux : elle était tendue comme la corde d'un arc - elle était couverte de pièges - elle était dressée comme un phare - elle était parsemée de lumières.
- 17 Le radium, c'est : l'éclat de la bombe - la lueur du feu - la luminosité des aiguilles - la lumière du phare.
- 11 Feux de position désigne ici : les lumières destinées à signaler la présence de l'avion, de l'auto, du bateau, de la gare - une décharge d'armes à feu en position sur une montagne - les feux qui règlent la circulation à un carrefour.
- 12 Les appels lumineux : le pilote crie au secours - la terre appelle à l'aide - les gendarmes agitent leurs lampes rouges - les lumières sont, pour Fabien, les signes amicaux des habitants.
- 3 Une lumière diluée est une lumière : en partie dissipée par le jour - aveuglante - vacillante - couverte de buée.
- Donne un titre à ce texte.

Après plusieurs lectures fouillées de textes d'auteurs, il est intéressant de faire un contrôle. Voici une feuille qui vous permettra de le faire. D'autre part, les futurs candidats aux examens de collège et de classes supérieure y trouveront un entraînement pour leurs épreuves de printemps.

La feuille peut s'obtenir au prix de 5 centimes l'exemplaire par commande sur simple carte chez Charles Cornuz, instituteur, Le Chalet-à-Gobet, tél. (021) 4 41 14. En outre, l'exercice de grammaire ci-après sera très utile pour une révision au degré supérieur.

Grammaire

- 1 Le complément objet direct de verser (ligne 3) est
- 2 Le sujet de s'éclairer (ligne 9) est

- 3 Relève le complément objet indirect de la ligne 11 :
- 4 Relève le complément de lieu de la ligne 17 :
- 5 A quel temps et à quelle personne est le verbe vérifier (ligne 18) ?
- 6 Même question, verbe monter (ligne 7).
- 7 A quelle espèce de mots appartient « les » (ligne 1) ?
- 8 Même question : « cadrans » (ligne 1).
- 9 Même question : « il » (ligne 2).
- 10 Même question : « rouges » (ligne 2).
- 11 Même question : « déjà » (ligne 7).
- 12 Conjugue le verbe « faire », deuxième personne pluriel du présent.
- 13 Conjugue le verbe « faire », première personne singulier de l'imparfait.
- 14 Conjugue le verbe « faire », troisième personne pluriel du futur simple.
- 15 Conjugue le verbe « faire », troisième personne singulier du passé simple.
- 16 Relève le complément du nom de la ligne 2.
- 17 Quel rôle joue le mot « les » colorait... (ligne 4) ?
- 18 Même question : « content » (ligne 19).
- 19 Relève le complément de manière de la ligne 18.
- 20 A quelle espèce de mots appartient « cette » (ligne 4) ?
- 21 Même question : « les » (ligne 4).
- 22 Même question : « devant » (ligne 5).
- 23 Même question : « ses » (ligne 5).
- 24 Même question : « trop » (ligne 6).
- 25 Même question : « celles-ci » (ligne 8).
- 26 Même question : « et » (ligne 10).

- 27 Même question : « chaque » (ligne 12).
- 28 Même question : « immense » (ligne 13).
- 29 Quel est l'infinitif du verbe « fut » (ligne 19) ?
- 30 A quelle forme est la phrase : « On... » (lignes 8 et 9) ?
- 31 Conjugue le verbe « colorer », troisième personne du singulier, futur antérieur.
- 32 Même question : « enfouir », deuxième personne du pluriel, passé composé.
- 33 Même question : « voir », troisième personne du singulier, subjonctif présent.
- 34 Même question : « répondre », première personne du pluriel, conditionnel passé.
- 35 Analyse et explique l'accord de « tendue » (lignes 11-12).

Souscription prolongée

A la demande de nombreux collègues se plaignant d'avoir reçu le bon de souscription en pleines fêtes de fin d'année, la souscription de l'ouvrage

Comment Augustin découvrit la musique

par Jeanne Bovet

Edit. du Verdonnet à Lausanne,

est prolongée **jusqu'à fin janvier**. On souhaite que chacun sache saisir cette occasion d'enrichir sa bibliothèque d'une œuvre qui a enchanté les auditeurs de Radio-Genève auxquels elle fut présentée récemment.

Aux mêmes éditions ont paru les contes d'Andersen, de Ch. Perrault, de Kaplun, tous illustrés avec un goût et un soin qui fait grand honneur aux éditeurs, d'autant plus que leurs prix restent très modiques.

A. Chz.

Le feu à la Coopérative de l'enseignement laïque à Cannes

Dans la nuit du 26 au 27 décembre 1961, les locaux de la CEL ont été cambriolés. Après avoir déchiré et dispersé les pièces comptables, les malfaiteurs ont mis le feu à la «403» commerciale garée dans un appentis d'où les flammes gagnèrent les stocks d'éditions dont le tiers a été calciné ou noyé par les lances des pompiers. C'est 15 à 20 tonnes de livres et brochures qui sont ainsi détruits soit :

1. Le stock complet d'*Enfantines* qui constituaient une irremplaçable collection de contes pour enfants.
2. Le stock complet des brochures d'*Education nouvelle populaire* qui contenaient l'ensemble de la méthodologie avec la description des techniques Freinet, indispensable pour les débutants.
9. Le stock complet des suppléments des *Brochures de travail* dont les Instructions officielles françaises recommandaient l'emploi.

4. Un important stock de Brochures de travail, a été en partie détérioré et 80 numéros ont totalement disparu dans l'incendie.

5. Une grande partie des ouvrages de C. et E. Freinet qui sont la base psychologique et pédagogique de l'Ecole Moderne.

6. D'autres matériaux qu'il serait trop long d'énumérer ont été la proie des flammes.

Les assurances couvriront probablement la valeur matérielle de ce qui a été détruit ; elles ne pourront réparer le tort causé aux collections et à la diffusion des publications de l'Ecole moderne. Il faudra rééditer en toute hâte pour que l'œuvre poursuive son développement en France et à l'étranger. Certes, nous savons que même un tel désastre ne saurait abattre le courage de Freinet auquel nous disons notre sincère sympathie.

A. Chz.

Nous avons reçu les ouvrages suivants qui seront prochainement analysés dans notre « Bulletin bibliographique » :

Des **Editions G. P.** 80, rue Saint-Lazare, Paris 9e.

La croix-des-neiges, par Renée Aurembou.

Des enfants isolés par une chute de neige entretiennent la maison, alimentent les petits animaux domestiques, sauvent la vie d'un braconnier. Récit alerte et captivant. Dès 8 ans.

Littérature

Suzy et Cie, par Greta Stevus.

Une fille qui n'a peur de rien délivre un enfant des méchancetés et des accusations qui l'accablent.

Luce en Bavière, par Mabel Esther Atlan.

Récit de vacances d'une jeune fille de 17 ans, d'abord timide, qui apprend à se débrouiller et résiste à l'hostilité d'une camarade jalouse.

Le voyage d'Edgar, par Edouard Peisson.

Dans la rade de Marseille vit un garçon infirme qui vient de perdre sa mère ; il décide de partir à la recherche de son père embarqué sur « L'Aventure » qui s'est perdue dans les mers du Nord.

La Caravelle, par Saint-Marcoux.

Fils et filles de pilotes grandissent à Toulouse où se construit la prestigieuse Caravelle. Les péripéties de ce roman passionneront les jeunes adolescents qui s'intéressent à l'aviation.

Tous ces ouvrages de la Collection Rouge et Or sont illustrés et présentés avec beaucoup de soin.

Aux Editions Bourrelier, 55, rue Saint-Placide, Paris 6e.

L'aventure du serpent à plumes, par Pierre Gamara.

Prix jeunesse 1961.

Après le naufrage du serpent à plumes un trésor a été caché sous un temple Maya ; un étrange voyageur connaît le secret que deux écoliers s'efforcent de lui arracher. Du meilleur roman d'aventure pour enfants dès 12 ans.

L'énigme de la langue creuse, par Miep Diekmann.

Le jeune Matthieu possède un voilier sur lequel il navigue dans la baie de l'île Curaçao ; il fait ses devoirs sur une île hantée. Des évadés se seraient réfugiés sous sa tente. Faut-il révéler le secret ?

Nouvelles aventures de Monsieur Pickwick, par Dickens, choisies par Isabelle Jan.

On connaît le héros et ses trois amis parcourent l'Angleterre, leurs tribulations, leurs démêlés avec la police et leurs pires mésaventures qui ne parviennent pas à étouffer la bonne humeur de M. Pickwick.

L'auberge de l'abîme, par André Chamson.

Pour des enfants dès 12 ans, l'académicien a écrit la tragique aventure d'un officier de Dragon traversant seul à cheval les Cévennes, après la bataille de Waterloo. Les paysans le poursuivent et l'on se demande s'il parviendra à leur échapper dans ce dédale de cavernes où les eaux grondent. Ce roman, qui est aussi une belle histoire d'amour, écrit avec tout l'art que l'on devine tiendra en haleine les jeunes lecteurs tout en promenant leur imagination dans ces Cévennes chères à André Chamson.

pour la jeunesse

Nativité, selon le retable de Grabow, peint à Hambourg en 1383 par Maître Bertram. Collection Orbis Pictus No 33. 1 volume broché sous couverture illustrée, 48 pages, 19 reproductions en 4 couleurs et or. Fr. 5.—. Payot, Lausanne.

On ne peut que féliciter la Collection Orbis Pictus de ne pas avoir hésité à présenter au public de formation française un artiste allemand que, dans sa majorité, il ne connaît pas : Maître Bertram, peintre du XIV^e siècle, dont nous venons de découvrir la très belle « Nativité ».

Qu'on n'aille pas croire cependant que cette « Nativité » vaille surtout par ses intentions religieuses. Peinte pour raconter la naissance de Jésus à ceux qui ne savaient pas lire, elle est avant tout une œuvre, un témoignage esthétique parfait.

Nous souhaitons que chacun y jette au moins un coup d'œil, à la dérobée, en passant chez son libraire, car au plaisir de découvrir un grand artiste s'est ajouté pour nous, en feuilletant ces très belles reproductions, la joie de se replonger dans une atmosphère de Noël fervente, respectueuse, authentique.

G. M.

Directement de la fabrique

Musette
Malgré la haute qualité,
prix extrêmement
avantageux.

- Economie en évitant le bénéfice des intermédiaires
- 85 ans d'expérience

Demandez notre catalogue gratis No. 16

BON

**A Guy-Robert, Fabrique Musette,
La Chaux-de-Fonds 16**

Envoyez-moi GRATIS votre catalogue No. 1, richement illustré contenant le choix complet des montres Musette de toutes catégories de prix et d'exécution.

Nom:
Profession:
Adresse:
A expédier dans enveloppe ouverte affranchie à 5 cts.

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecole polytechnique
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, rue de Lausanne 34

NEUCHATEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

MORGES

Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE

Restaurant D.S.R., place de la Gare

Nous vous accompagnons à l'étranger
Des agences de la « Winterthur-Accidents » sont partout à votre disposition. Vous en trouverez en Suisse comme dans la plupart des pays d'Europe, en Afrique du Nord, aux Etats-Unis et au Canada.

**Winterthur
ACCIDENTS**

Conditions de faveur

pour membres
de la Société Pédagogique
de la Suisse Romande
contractant des assurances individuelles
et de responsabilité professionnelle